

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 AVRIL 2002 A 20 H 00

PRESENTS : MM. PIETTE, Bourgmestre ;-----
DUMONT, ANCION, BENIS, de WOUTERS. Echevins ;-----
de MONTPELLIER, MOUTON, DEKONINCK, BOCART, BINAME, GAILLARD ,-----
Mme FAELES-VAN ROMPU, COLOT, RONDIAT, Mme PUISSANT-BONATO, -----
DUBOIS, Mme GILLES, conseillers ;-----
Et Mme SEPTON Françoise, secrétaire communale.-----

LE CONSEIL ,

1° **PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE** : A l'unanimité ; APPROUVE le procès-verbal de la séance précédente. -----

2° **ARRETES DE POLICE : RATIFICATION** : A l'unanimité, RATIFIE divers arrêtés de police pris en urgence .-----

3° **INTERCOMMUNALES IDEG ET IDEFIN : ASSEMBLEES GENERALES – ORDRE DU JOUR : DECISION** : Considérant que la commune a été convoquée à participer aux assemblées générales IDEG et IDEFIN du 19/04/2002 ; A l'unanimité, pour : 1° **IDEG** : - approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 19/04/2002, à savoir : 1° ouverture du marché de l'électricité – modification et adaptation des statuts ; 2° mise en concordance des statuts avec les résolutions de l'assemblée ; 3° nominations statutaires ; - approuver le projet de modifications statutaires d'IDEG qui sera annexé à la délibération de ce jour et pour faire entrer celles-ci en vigueur au 01/01/2002 : - charge ses délégués aux assemblées générales des intercommunales IDEG et IDEFIN de se conformer à la volonté ainsi exprimée par le Conseil Communal ; - charge le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution de la présente délibération ; 2° **IDEFIN** : - approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 19/04/2002, à savoir : 1° ouverture du marché de l'électricité – modification et adaptation des statuts : 2° mise en concordance des statuts avec les résolutions de l'assemblée ; 3° nominations statutaires ; - approuver le projet de modifications statutaires d'IDEFIN qui sera annexé à la délibération de ce jour et pour faire entrer celles-ci en vigueur au 01/01/2002 ; - charge ses délégués aux assemblées générales des intercommunales IDEG et IDEFIN de se conformer à la volonté ainsi exprimée par le Conseil Communal ; - charge le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution de la présente délibération.-

4° **ASBL AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE LO.G.D.PHI. : RAPPORT D'ACTIVITES 2001 ET BUDGET 2002 : APPROBATION** : A l'unanimité ; APPROUVE le rapport d'activités 2001 de l'AIS LO.G.D.PHI., ainsi que le budget 2002 de cette même asbl.

Monsieur le conseiller Y. MOUTON entre en séance.-----

5° **INTENTION DE LA COMMUNE SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS EN MATIERE DE LOGEMENT : DECISION** : Etant entendu que chaque groupe politique du conseil serait invité à chaque réunion de concertation avec tous les acteurs locaux en matière de logement et recevrait copie des convocations rédigées à cet effet ; A l'unanimité ; ARRETE l'intention de la commune sur le programme d'actions en matière de logement comme suit : - la commune s'engage à prendre les mesures indispensables afin de mener une politique active en matière de logement et ce, dans les limites des moyens disponibles ; - la commune s'engage à développer toute collaboration possible avec les acteurs de terrain privés et publics (SCRL LA DINANTAISE, D.G.A.T.L.P., S.W.L., A.I.S.,) ; - création d'un lotissement communal ; - lutte contre la domiciliation en zone inappropriée (campings, bois,) ; - transformation de plusieurs bâtiments communaux en logements ; - confirmation d'un échevinat du logement ; - reconnaissance de la société locative comme expert communal de logements publics ; - installation d'une concertation avec les différents acteurs de terrain. Toutes ces opérations seront menées à bien en concertation avec le CPAS d'Anhée.-----

Monsieur le Conseiller S. BOCART entre en séance.-----

6° PROGRAMME COMMUNAL D' ACTIONS EN MATIERE DE LOGEMENT 2001-2002-2003 : DECISIONS : En suite à la réunion de concertation avec tous les acteurs locaux en matière de logement qui s'est tenue le 19 mars dernier à la Maison Communale, ; à l'unanimité ; APPROUVE le programme communal d'actions en matière de logement tel que présenté : **Année 2002 :** - aménagement de deux appartements dans un bâtiment communal à Warnant, rue de Bioul – estimation : 166.088,67 € - **Année 2002 :** aménagement d'un logement d'insertion (3^{ème}) dans un bâtiment communal à Annevoie, rue de Marly, 8 – estimation : 91.720,60 € - **Année 2003 :** aménagement de deux appartements dans un bâtiment communal à Denée, rue Tilette – estimation 166.088,67 € - **Année 2003 :** aménagement d'un appartement dans un bâtiment communal à Denée, rue Tienne Piot – estimation : 84.283,80 € - **Année 2003 :** aménagement de deux appartements dans un bâtiment communal à Denée, rue Tienne Piot – estimation : 166.088,67 €. La commune, en partenariat avec la Dinantaise et le CPAS envisage également d'éditer une brochure destinée aux habitants d'Anhée reprenant tous les acteurs de terrain en matière de logement public afin de leur expliquer les spécificités de chacun. Un service communal du logement au sein de l'administration communale devrait également être créé.-----

7° FABRIQUES D'EGLISE : COMPTES 2000 ET 2001 : AVIS : 1° A l'unanimité : EMET Un avis favorable à l'approbation du compte 2000 de la fabrique d'église de Warnant se résumant comme suit : recettes : 1.902.064 F ; dépenses : 691.154 F ; boni : 1.210.910 F avec une subvention communale de 185.226 F ; 2° A l'unanimité ; EMET un avis favorable à l'approbation du compte 2001 de la fabrique d'église protestante se résumant comme suit : recettes : 11.190,46 € ; dépenses : 8.006,22 € ; boni : 3.184,44 € avec une subvention communale de 133,37 €.-----

8° FABRIQUE D'EGLISE – BUDGET 2002 : AVIS : A l'unanimité ; EMET : un avis favorable à l'approbation du budget 2002 de la fabrique d'église de Warnant, se résumant comme suit recettes : 40.218,92 € ; dépenses : 40.218,92 € avec une subvention communale de 9.491,32 €.-----

9° ACHAT D'UN TRACTEUR DE TONTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX : DECISIONS : Vu le crédit budgétaire de 16.113 € prévu à cet effet au budget extraordinaire de l'exercice 2002, A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour 1° que le marché pour cette acquisition soit passé par procédure négociée sans publicité ; 2° approuver le cahier spécial des charges administratif et technique ; 3° pour charger le Collège Echevinal de l'examen et de l'exécution des formalités nécessaires à cette fin.-----

10° REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES A LA SALLE D'ANJOU A DENEÉ – ACQUISITION DES FOURNITURES : DECISIONS : Vu le crédit budgétaire de 12.395 € prévu à cet effet au budget extraordinaire de l'exercice 2002 ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour 1° que le marché pour cette acquisition soit passé par procédure négociée sans publicité ; 2° approuver le cahier spécial des charges administratif et technique ; 3° pour charger le Collège Echevinal de l'examen et de l'exécution des formalités nécessaires à cette fin.-----

11° TRAVAUX DE REALISATION D'UN CREPI EXTERIEUR A LA SALLE DE SALET : DECISIONS : Vu le crédit budgétaire de 17.353 € prévu à cet effet au budget extraordinaire de l'exercice 2002 ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour 1° que le marché pour cette réalisation soit passé par procédure négociée sans publicité ; 2° approuver le cahier spécial des charges administratif et technique ; 3° pour charger le Collège Echevinal de l'examen et de l'exécution des formalités nécessaires à cette fin.-----

12° TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA COUR DE LA SALLE DE SALET : DECISIONS : Vu le crédit budgétaire de 9.916 € prévu à cet effet au budget extraordinaire de l'exercice 2002 ; A l'unanimité ; MARQUE son accord pour 1° que le marché pour ces travaux soit passé par procédure négociée sans publicité ; 2° approuver le cahier spécial des charges administratif et technique ; 3° pour charger le Collège Echevinal de l'examen et de l'exécution des formalités nécessaires à cette fin.-----

13° AMENAGEMENT DE TERRAINS DE TENNIS EN FRENCH COURT AVEC ARROSAGE AUTOMATIQUE A BIOUL : DECISIONS : Vu le crédit budgétaire de 74.368,08 € prévu à cet effet au budget extraordinaire de l'exercice 2002 ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour 1° que le marché pour ces travaux soit passé par procédure négociée sans publicité. 2° approuver le cahier spécial des charges administratif et technique ; 3° pour prévoir un crédit budgétaire supplémentaire lors d'une prochaine modification budgétaire ; 4° pour solliciter les subsides pouvant être obtenus dans ce cadre auprès de la Région Wallonne, Division des Bâtiments et des Infrastructures Sportives (50 %) ; 5° pour charger le Collège Echevinal de l'examen et de l'exécution des formalités nécessaires à cette fin. -----

14° EGOUTTAGE DU QUARTIER DE STAMPPIA A BIOUL : DECISIONS : Attendu que les travaux d'égouttage dans le quartier de Stamppia à Bioul sont inscrits dans le cadre du programme triennal 2001-2003 ; Vu la décision du Conseil Communal du 08/11/2001 de confier à l'Intercommunale Namuroise de Service Public, l'étude des travaux d'égouttage dont question ; Vu le crédit budgétaire de 247.894 € prévu au budget extraordinaire de l'exercice 2002 ; A l'unanimité ; MARQUE son accord pour 1° approuver le projet au montant de 264.990 € TVAC ; 2° solliciter les subsides (60 %) pouvant être obtenus dans ce cadre auprès de la Région Wallonne ; 3° prévoir un crédit supplémentaire lors d'une prochaine modification budgétaire ; 4° procéder à un marché public par adjudication publique ; 5° approuver le cahier des charges administratif et technique ; 6° approuver l'avis de marché établi à cette fin et 7° solliciter les subsides prévus à cet effet auprès de la Région Wallonne (60 %).-----

15° ACQUISITION DES FOURNITURES CLASSIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2002-2003 : DECISIONS : Dans le cadre de l'acquisition des fournitures classiques nécessaires pour la prochaine rentrée scolaire en septembre 2002 ; Vu les crédits votés à cette fin au budget ordinaire de l'exercice en cours ; Vu les cahiers spéciaux des charges adaptés à l'Euro ; A l'unanimité MARQUE SON ACCORD pour 1° procéder à un marché public par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition des fournitures classiques de l'année scolaire 2002/2003 ; 2° approuver les cahiers spéciaux des charges tels que modifiés eu égard à la conversion du Franc belge en Euro ; 3° pour imputer ces dépenses au budget ordinaire prévu pour l'exercice en cours et 4° pour charger le Collège Echevinal de l'examen et de l'exécution des formalités nécessaires à cette fin.-----

16° ENSEIGNEMENT : ANNEE SCOLAIRE 2002-2003 : DECLARATION DE VACANCE D'EMPLOI : RATIFICATION : Considérant la proposition du Collège Echevinal de déclarer vacants pour l'année scolaire 2002-2003, les emplois suivants pour l'ensemble des écoles fondamentales de la commune : - deux emplois d'instituteurs(trices) primaires à temps plein ; - un emploi d'instituteur(trice) primaire à mi-temps ; - 18 périodes de seconde langue. Considérant que ces emplois peuvent être conférés à titre définitif à tout membre du personnel enseignant temporaire qui se trouve dans les conditions énoncées à l'article 30 du décret du 06/06/1994, tel que modifié, pour autant qu'il se soit porté candidat par lettre recommandée avant le 31/05/2002 et à condition que ces emplois soient toujours vacants au 01/10/2002 ; A l'unanimité ; RATIFIE cette proposition .-----

Le conseil ayant unanimement marqué son accord, il est passé aux points suivants qui ne figuraient pas à l'ordre du jour.-----

16BIS : ASBL « LES ACTIVITES JEUNESSE DE L'ENTITE D'ANHEE » : DESIGNATION DE REPRESENTANTS COMMUNAUX : A l'unanimité ; désigne : Mr BENIS Guy et Mme PUISSANT-BONATO Manuelle pour représenter le conseil communal au sein de la nouvelle asbl « les activités jeunesse de l'entité d'Anhée ». Cette désignation est valable jusqu'au 31/12/2006.-----

16TER : MODIFICATIONS DES STATUTS DU HOLDING COMMUNAL PROPOSES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29/05/2002 : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour approuver les modifications des statuts du Holding Communal tels que présentés dans la convocation à l'assemblée générale du 29/05/2002 ; Mr M. ANCION, Echevin, représentera la commune afin de voter à l'assemblée générale extraordinaire du Holding qui se tiendra le 29/05/2002.-----

Mr le Conseiller Y. MOUTON souhaite interroger le collège et le Bourgmestre au sujet de l'existence ou non d'une convention ou d'un projet de ce type entre les communes de Dinant et d'Anhée, à propose de la mise à disposition et d'échange de matériel communal et de main d'œuvre. Dans un souci de transparence et de bonne gestion, il propose de rédiger et de signer une convention-cadre, à l'instar de ce qui a été fait avec les communes de Profondeville, Assesse, Floreffe, Yvoir et Anhée. Le Bourgmestre L PIETTE explique que chaque contrôleur des travaux tient pour sa commune, une liste à jour des échanges et prêts réalisés. Il signale encore que la convention évoquée ci-dessus est arrivée à son terme et qu'il n'y a pas de volonté unanime de la voir à l'heure actuelle se renouveler ; certains ne la trouvant plus nécessaire.-----